

Objet : Affaire Mme TEUMA C/ Ministère de la défense

Nos références : RG 12/07773 PG 2012/02869/E0

7

### ACTE D'ACQUIESCEMENT

Madame le Procureur général près la Cour d'appel de RENNES

DECLARE par le présent acte acquiescer purement et simplement l'arrêt rendu par la 6ème chambre de la Cour d'appel de RENNES le 15 octobre 2013 réformant la décision du tribunal de grande instance de NANTES en date du 24 mai 2012 et ordonnant l'adjonction de la mention "mort pour la France" sur l'acte de décès de M. Paul TEUMA né le 30 juillet 1918 à Carces (Var) et décédé le 5 juillet 1962 à Lartigues (Algérie).

Renonçant à attaquer ledit arrêt par toute voie de recours ordinaire ou extraordinaire, voulant et entendant qu'il soit désormais définitif.

Fait à RENNES  
Le 26 décembre 2013

P/LE PROCUREUR GÉNÉRAL

Olivier BONHOMME  
Substitut général